

Ville de Landivisiau - Séance du 3 mars 2022 - n° 2022/117

ACCOMPAGNEMENT DES GENS DU VOYAGE BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (R.S.A.) - PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITES 2021

CONSIDERANT que, sur la commune, les gens du voyage bénéficiaires du R.S.A. ont identifié le C.C.A.S., gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Pont Croix en tant que lieu ressource ;

CONSIDERANT que les voyageurs y compris sur les terrains privés, séjournant régulièrement sur le territoire font élection de domicile au C.C.A.S. afin de pouvoir faire valoir leurs droits ;

CONSIDERANT que le C.C.A.S. développe une compétence en matière d'accompagnement social à destination de ce public et que son action dans ce domaine est reconnue par les partenaires institutionnels ;

CONSIDERANT que le C.C.A.S. favorise l'intégration des gens du voyage par différentes actions : accès aux droits et à la santé, insertion professionnelle, scolarisation et accompagnement scolaire, animation auprès des enfants ;

CONSIDERANT que, depuis 2018, le C.C.A.S. a signé une convention avec le Conseil Départemental fixant les modalités de partenariat en matière d'accompagnement des gens du voyage bénéficiaires du R.S.A., en orientation sociale ou activité, domiciliés à Landivisiau ;

CONSIDERANT que dans ce cadre un rapport d'activité est établi annuellement ;

VU l'avis favorable de la commission « Action Sociale - Santé - Logement » en date du 23 février 2022,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Isabelle APPRIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport d'activité 2021 relatif à l'accompagnement des gens du voyage bénéficiaires du R.S.A. tel que présenté.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 3 mars 2022

Le Maire,
Laurence CLAISSE



Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le... 09 MARS 2022
Et de la publication, le... 09 MARS 2022
Fait à Landivisiau, le... 09 MARS 2022
Le Directeur Général des Services,
Pascal NANTEL



VILLE DE
LANDIVISIAU

Envoyé en préfecture le 09/03/2022

Reçu en préfecture le 09/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901052-20220309-202211722468-DE

ACCOMPAGNEMENT DES GENS DU VOYAGE BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (R.S.A.)

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Sur la commune de Landivisiau, les gens du voyage bénéficiaires du R.S.A. ont identifié le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Pont-Croix, en tant que lieu ressources. Les voyageurs, y compris sur les terrains privés, font élection de domicile au C.C.A.S. afin de faire valoir leurs droits.

Le C.C.A.S. de Landivisiau a développé une compétence en matière d'accompagnement social de ce public depuis de nombreuses années et ses actions sont reconnues par les différents partenaires.

Le C.C.A.S. favorise l'intégration des gens du voyage par différentes actions. Ces actions concernent différents domaines : l'aide à l'accès au droit commun en matière de santé, de scolarisation, d'insertion professionnelle et l'accès aux services publics.

La mission d'accompagnement des gens du voyage bénéficiaires du R.S.A., domiciliés à Landivisiau, fait l'objet d'une convention passée avec le Conseil départemental du Finistère. Signée en 2018, cette convention mandate le C.C.A.S. pour le suivi et l'accompagnement de cette population en orientation sociale ou activité.

Dans ce cadre, la conseillère en économie sociale et familiale (C.E.S.F.) est désignée référent unique. Elle est chargée de la contractualisation avec chaque bénéficiaire.

A- L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES BENEFICIAIRES DU R.S.A.

En 2021, 83 personnes sont accompagnées dans le cadre du R.S.A. Quinze nouvelles personnes ont été orientées par la conseillère R.S.A. et la référente R.S.A. à savoir, huit pour changement d'adresse, deux personnes de nouveau soumises aux droits et devoirs et cinq pour une première fois.

I- Profil du public accompagné

1- Nombre de personnes suivies

Année	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2018	27	40 %	41	60 %	68	100 %
2019	28	39 %	43	61 %	71	100 %
2020	30	38 %	49	62 %	79	100 %
2021	31	37 %	52	63 %	83	100 %

Les personnes accompagnées restent en majorité des femmes. En effet, même si on observe de nouveaux comportements, culturellement, la femme doit être présente et disponible pour s'occuper du quotidien (ménage, courses, ...) et des enfants. Elle ne peut donc se libérer pour occuper une activité professionnelle salariée.

De plus, en 2021, 4 personnes sont entrées dans le dispositif du fait d'être enceintes (moyenne d'âge de 20 ans). C'est dans ce cadre qu'une réflexion est menée pour accompagner ces nouveaux entrants en lien avec la conseillère insertion, l'infirmière insertion et la puéricultrice.

2- Âges

	2018		2019		2020		2021	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 18 ans	0	0 %	0	0 %	0	0 %	0	0 %
18 – 25 ans	8	12 %	8	11 %	5	6 %	10	12 %
26 – 49 ans	46	68 %	49	69 %	59	75 %	61	73 %
50 – 59 ans	5	7 %	6	9 %	7	9 %	9	11 %
Plus de 60 ans	13	13 %	8	11 %	8	10 %	3	4 %
TOTAL	68	100 %	71	100 %	79	100 %	83	100 %

Les bénéficiaires du R.S.A. sont principalement des personnes ayant entre 26 et 49 ans.

Les moins de 25 ans sont principalement des personnes ayant au moins un enfant à charge.

Pour les personnes de plus de 50 ans en orientation sociale, le suivi médical est un élément important de la contractualisation, ainsi que la prise en charge des jeunes enfants pour les femmes.

Pour les plus de 60 ans, le suivi médical et la préparation à la retraite sont des objectifs mis en avant lors de la contractualisation.

3- Composition familiale

	2018		2019		2020		2021	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Personne seule	22	32 %	27	38 %	33	42 %	41	49 %
Avec enfant à charge	9		10		12		17	
Sans enfant à charge	13		17		21		24	
Couple	46	68 %	44	61 %	46	58 %	42	51 %
Avec enfant à charge	38		37		40		40	
Sans enfant à charge	8		7		6		2	
TOTAL	68	100 %	71	100 %	79	100 %	83	100 %

69 % des personnes accompagnées ont au moins un enfant à charge.

Pour les personnes ayant des enfants à charge, un important travail est mené auprès des parents pour favoriser leur scolarité,

En effet, une attention particulière est donnée à des enfants de moins de 3 ans à la halte-garderie municipale Pitchoun' (visite de la structure avec la C.E.S.F.) et la majorité des enfants scolarisés en classe primaire est accueillie à l'école Denis Diderot de Landivisiau. Un lien régulier est fait entre les différents professionnels et la C.E.S.F.

En 2021, 4 enfants ont été accueillis à la halte-garderie municipale occasionnels et tous les enfants présents à Landivisiau, ont été scolarisés.

De plus, depuis 2017, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.) mis en place avec la C.A.F. en lien avec l'enseignant de l'Education Nationale référent « enfants du voyage et familles itinérantes », la C.E.S.F. accompagnait les familles dans l'intégration vers le collège de Kerzourat des enfants scolarisés au Centre National d'Enseignement à Distance (C.N.E.D.).

Malheureusement, en 2021, aucun enfant du voyage n'a pu intégrer le collège puisque l'Education Nationale a recentré les missions de l'enseignant référent sur l'accueil en primaire. A ce jour, aucune prise en charge des enfants au collège n'a été de nouveau réfléchie.

Un accompagnement sur l'aire d'accueil des gens du voyage, par la gestionnaire, est néanmoins proposé mais reste insuffisant.

Seule une réflexion institutionnelle commune serait de nature à prendre la mesure de l'incidence majeure de cette rupture à un moment clé du besoin de continuité éducative.

Les personnes seules avec des enfants à charge sont toutes des femmes.

En ce qui concerne les personnes seules sans enfant à charge, elles sont en général considérées comme aidants familiaux d'une personne dépendante mais commencent à réfléchir à leur projet d'insertion.

4- Insertion professionnelle

Année	Sans activité		Avec activité		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2018	43	64 %	24	36 %	68	100 %
2019	45	63 %	26	37 %	71	100 %
2020	45	57 %	34	43 %	79	100 %
2021	45	54 %	38	46 %	83	100 %

HOMMES						
Année	Sans activité		Avec activité		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2018	8	30 %	19	70 %	27	100 %
2019	7	25 %	21	75 %	28	100 %
2020	5	17 %	25	83 %	30	100 %
2021	4	13 %	27	87 %	31	100 %

FEMMES						
Année	Sans activité		Avec activité		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
2018	36	88 %	5	12 %	41	100 %
2019	38	88 %	5	12 %	43	100 %
2020	40	82 %	9	18 %	49	100 %
2021	42	81 %	10	19 %	52	100 %

Lors des entretiens individuels, les femmes mettent en évidence l'impossibilité de concilier travail et vie familiale, c'est pourquoi les échanges lors de la contractualisation sont souvent en lien avec l'accueil des enfants et la valorisation des compétences notamment lors des actions collectives. De plus en plus de femmes sont également confrontées à des problèmes de santé amenant un travail en lien avec l'insertion et des démarches auprès de la M.D.P.H.

Pour une grande majorité, les difficultés liées à la lecture et l'écriture sont considérables, toute insertion professionnelle. En 2021, le travail en partenariat avec l'I.B.E.P. a été maintenu et 6 femmes ont été orientées pour un Diagnostic Prépa Clés en vue d'une mise en parcours. Un lien avec Pôle Emploi a également été fait pour 3 femmes avec un accompagnement global.

La majorité des hommes accompagnés travaillent, 27 hommes sont auto-entrepreneurs dont 24 en orientation activité. Les 3 autres débutent leur activité professionnelle ou rencontrent des difficultés dans leur activité. Les difficultés financières ou les problèmes médicaux justifient leur orientation sociale. De plus, le contexte sanitaire de 2020 n'a pas permis aux auto-entrepreneurs de développer leurs activités et en 2021, nombreux sont ceux qui reconnaissent une fragilité dans leur entreprise.

81 % des femmes sont sans activité. Pour autant, plusieurs effectuent des petits contrats auprès de sociétés de nettoyage et de nombreuses femmes réfléchissent à la création d'une entreprise, pour pouvoir concilier culture et insertion professionnelle. En 2021, 7 femmes ont créé une entreprise, principalement de vente de marchandises.

II- Problématiques du public accompagné

Toujours en 2021, lors de la contractualisation avec les bénéficiaires, des problématiques récurrentes sont repérées comme étant communes à un grand nombre de personnes. Pour y remédier, un travail en collaboration avec la conseillère insertion et la référente R.S.A. est indispensable. Le lien étroit avec l'infirmière insertion a également été renforcé et a permis à certains bénéficiaires, principalement des femmes, de reprendre un suivi médical.

1- Les déplacements

Comme chaque année, un grand nombre de personnes reçues en entretien met en évidence la difficulté à s'inscrire dans un parcours d'insertion professionnelle du fait de leur mode de vie. Pour autant, ces personnes ne sont pas réfractaires à intégrer un dispositif d'insertion lors de leur présence à Landivisiau.

En 2021, un lien avec l'Institut Breton d'Education Permanente a été effectué et 6 personnes y ont été orientées. Trois personnes ont également été orientées vers un accompagnement global Pôle Emploi, 12 personnes vers un diagnostic emploi et 1 personne vers l'A.R.T.

Afin de concilier les déplacements et l'insertion professionnelle, de nombreuses personnes souhaitent créer une entreprise et se rapprochent donc de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

2- L'illettrisme et les démarches administratives

Repérés lors des actions collectives et des entretiens individuels, les voyageurs accompagnés par le C.C.A.S. rencontrent des difficultés en lecture et écriture. Les bénéficiaires ont des problèmes pour effectuer des démarches administratives et sont amenés à solliciter régulièrement le service.

La contractualisation est une base d'ouverture de droits pour la suite de l'accompagnement et donc l'inscription dans une démarche d'insertion. Des rencontres tripartites avec la C.E.S.F., la conseillère insertion et le bénéficiaire ont été effectuées en 2021. Ces entretiens ont toujours pour objectif de réfléchir sur le projet d'insertion de la personne et de repositionner le département comme chef de file du dispositif R.S.A.

Il a également été constaté que les personnes sont très éloignées du numérique même si elles possèdent toutes, pour la plupart, un smartphone. Le C.C.A.S. est de plus en plus sollicité pour les démarches

notamment auprès de la C.A.F. (changement de situation, déclaration et ces personnes ne fréquentent pas la M.S.A.P.

En 2022, une action collective sur l'utilisation de certaines applications (C.A.F., C.A.M.) va être réfléchi et proposée à la rentrée 2022 pour que les bénéficiaires puissent être plus autonomes dans leurs démarches.

3- La santé

Pour un grand nombre, les contrats d'engagement signés ont pour objectif des démarches de santé. Leurs difficultés sont liées soit au cadre de vie, soit à un handicap ou une pathologie.

Ainsi, l'orientation médicale ou la constitution d'un dossier M.D.P.H. sont des priorités qui peuvent être retenues dans le contrat d'engagement. Toutefois, cette démarche reste compliquée car certaines personnes se heurtent toujours au refus du médecin traitant d'établir un certificat médical.

Un travail en étroite collaboration est réalisé avec l'infirmière insertion par le biais des actions collectives. Suite aux actions proposées, de nombreuses femmes ont saisi l'opportunité de la rencontrer lors d'entretiens individuels et des suivis ont pu être mis en place. Un bilan de santé a également été proposé et réalisé.

III- Information collective à destination des voyageurs bénéficiaires du R.S.A.

Les comités techniques réalisés tout au long de l'année et les entretiens individuels mettent en évidence les difficultés rencontrées par les bénéficiaires du R.S.A. dans leur parcours d'insertion. En 2021, 2 actions collectives ont été proposées.

1- La santé dans l'assiette

L'alimentation est un enjeu majeur dans l'accompagnement des familles. De nombreuses personnes sont en surpoids et pour éviter toutes contraintes, subissent une opération de réduction de l'estomac. Lors des actions collectives auprès des enfants, il a également été constaté des problèmes de surpoids et d'obésité. C'est pourquoi une action collective, déclinée en 4 ateliers a été proposée aux femmes bénéficiaires du R.S.A. au 1^{er} semestre 2021.

L'objectif général était de les informer de l'impact de l'alimentation sur la santé pour contribuer à une prise de conscience et une modification des habitudes alimentaires.

Ces ateliers ont été animés conjointement par l'infirmière insertion et la C.E.S.F. du C.C.A.S. 13 femmes y ont été invitées et 8 femmes y ont participé. Ces ateliers ont également permis aux bénéficiaires de repérer l'infirmière insertion et de la solliciter par la suite en entretiens individuels notamment sur des questions liées aux enfants.

Les retours sur ces ateliers ont été très positifs et une autre session avait été programmée en fin d'année 2021 avec l'intervention de la puéricultrice mais n'a pu avoir lieu du fait du contexte et des contraintes sanitaires (pass sanitaire obligatoire dans les établissements recevant du public). Cette session est de nouveau programmée au 1^{er} semestre 2022.

2- Visite du plateau technique de l'A.R.T.

En juin 2020, 5 bénéficiaires du R.S.A. en orientation sociale ont été invités à participer à un plateau technique organisé par l'A.R.T. Deux personnes y étaient présentes, les 3 autres étaient en isolement COVID. La participation à cet atelier avait pour but d'évaluer les compétences des bénéficiaires en vue soit de pouvoir leur proposer des missions rémunérées ou une formation complémentaire dans le cadre de la construction du parcours d'insertion.

Une nouvelle visite est programmée au 1^{er} semestre 2022 et intégrera les nouveaux entrants dans le dispositif R.S.A.

Envoyé en préfecture le 09/03/2022
Reçu en préfecture le 09/03/2022
Affiché le 09/03/2022
ID : 029-212901052-20220309-202211722468-DE

B- BILAN ANNUEL ET PERSPECTIVES

En 2021, la crise sanitaire a complexifié la contractualisation avec les bénéficiaires. Sur les 83 bénéficiaires accompagnés par le C.C.A.S., une dizaine de personnes s'est vu fixer un rendez-vous téléphonique.

54 personnes étaient concernées par une orientation sociale et 29 par une orientation activité. A ce jour, 5 personnes en orientation sociale sont en cours de réorientation du fait de la création d'entreprise. 10 personnes sont sorties du dispositif : 4 ont fait valoir leurs droits à la retraite et 6 sont sorties du dispositif suite à une augmentation de leurs ressources.

L'absence de partenaires pour l'accompagnement des autoentrepreneurs ne permet toujours pas, à ce jour, de pouvoir établir un contrat d'engagements réciproques de qualité avec une vision globale de la situation de l'entreprise. De ce fait, les C.E.R. ont été orientés sur l'aspect familial et culturel pour donner du sens dans l'attente d'un partenaire, intervenant sur toutes les questions liées aux entreprises.

Le C.C.A.S. est repéré depuis de nombreuses années par les voyageurs comme lieu ressources. La mise en place de la référence R.S.A. au C.C.A.S. est appréciée des voyageurs étant donné sa vision globale de leur situation. Les bénéficiaires répondent tous aux convocations et anticipent la contractualisation en fonction de leurs déplacements.

En 2021, 3 comités techniques ont eu lieu en présentiel : ils ont toujours une forme inédite puisque seules la C.E.S.F. du C.C.A.S., la référente R.S.A. du Département et la conseillère insertion y sont présentes. Les situations sont étudiées au cas par cas. Ces comités techniques permettent également d'échanger sur les différentes actions proposées par le Conseil départemental. Les échanges réguliers entre les différents professionnels permettent aux bénéficiaires d'avoir une réponse adaptée à leur situation.

Une rencontre en distanciel, s'apparentant à un comité de pilotage, a également été organisée en juin. Cette rencontre a été l'occasion de mettre à jour la convention qui a été établie pour une durée de 3 ans.

De nouveau, le travail partenarial effectué cette année a été primordial. Il a permis d'informer et d'accompagner les bénéficiaires vers leurs droits et devoirs. La coopération avec les professionnels du Conseil départemental a également permis une fluidité dans la transmission d'informations avec une véritable envie d'intégrer les voyageurs bénéficiaires du R.S.A. dans les dispositifs de droit commun. De plus, l'infirmière insertion, avec qui le C.C.A.S. travaille tout au long de l'année est réellement identifiée par les voyageurs.

Justine MARTIN,
Directrice du C.C.A.S.

